



Editorial par Ramon Gutierrez

Ca commence par une étincelle. Un film du Commandant Cousteau, avec une vieille dame qui témoigne de ses années d’enfance à Clipperton, et un homme qui embarque dans un hydravion pour retourner sur les lieux du drame. Les voilà bientôt qui atterrissent sur l’atoll perdu du Pacifique, avec Thomas le témoin direct qui raconte comment la petite colonie mexicaine exploitait le guano, comment les hommes sont partis chercher des secours, comment ils ont péri en mer et comment un navire américain de passage a ramené les derniers survivants sur le continent.

Un miracle que je découvre presque en direct, au moment de la diffusion du film en 1981. A cette date Je suis sur le point de finir mes études de journalisme et ne rêve que de voyages lointains.

Une passion qui me permet en 1984 d’intégrer l’équipe de THALASSA, le “magazine de la mer” de France3... et de commencer très vite à sillonner le monde

La mèche est bel et bien allumée, mais elle va se consumer pendant de longues années avant de passer par Clipperton.

Documents, lectures, films produits par les mexicains, j’ai beaucoup vu et appris sur le célèbre atoll au fil des années avec parfois l’impression d’y être allé !

Jusqu’au jour où, sur le trottoir de RTL, au sortir d’une émission où nous étions tous deux invites, Jean Louis Etienne me parle de son projet de s’y installer pour 4 mois avec des scientifiques au printemps 2005.

J’entrevois une chance de m’y rendre, mais Canal + sera le diffuseur de la série et une société de production privée assure la couverture audiovisuelle de l’expédition. Raté !

Toujours à l’affût, je découvre sur Internet le projet des radioamateurs qui embarquent sur le “Shogun” en Californie en 2008 pour aller y planter leurs antennes.

J’ai beau défendre l’idée d’un reportage pour THALASSA, la durée et les coûts d’un tel tournage jouent contre moi. Clipperton s’éloigne et la petite lueur d’espoir vacille.

Ce n’est que fin 2012 que l’idée d’une émission en Basse Californie est lancée et que ma proposition de prolonger le parcours jusqu’à l’atoll français séduit tout le monde.

Hasard du calendrier, c’est le “Shogun” à nouveau qui reprend la mer avec une autre équipe de passionnés des ondes cette fois. Ils sont déjà 27 à bord mais il reste deux places. Elles seront pour nous.

La petite étincelle allumée trente ans plus tôt va provoquer un superbe feu d’artifice et me permettre de rencontrer ceux qui nourrissent une véritable réflexion sur ce minuscule territoire français. Des gens comme Christian Jost et sa vision géostratégique, des politiques soucieux de préserver le fabuleux potentiel de l’île, des scientifiques capables de pondérer les perspectives exclusivement conservationnistes développées par Jean Louis Etienne et son équipe.

La diffusion devait associer des sujets tournés au Mexique et aux USA, mais faute de place, au dernier moment, la cohabitation n’aura pas lieu. Clipperton, décidément supporte mal de partager son histoire avec ses encombrants voisins.

Le film de notre aventure sera à l’antenne début 2014, dans le cadre d’une “spéciale ”réservée aux nouveaux aventuriers. L’occasion de rallumer de petites mèches et de provoquer les étincelles qui feront naître de nouvelles passions.

Clipperton, plus que tout autre territoire de la République doit sortir de l’oubli.

Ramon GUTIERREZ
Grand reporter
THALASSA
FRANCE 3



Souvenirs ... Souvenirs

Rappelons que Clipperton fut attribué à la France le 28 janvier 1931.

Au cours de mes recherches sur Clipperton, j’ai trouvé la copie d’une rédaction en date du 5 février 1931 de l’élève Robert Gras, élève du cours complémentaire de Charenton le Pont :

Clipperton.

Conflit avec le Mexique qui vient d’être réglé par l’arbitrage du Roi d’Italie Victor Emmanuel.

Intérêt en jeu de maigre importance.

Ilot de Clipperton -

6 Km. Formation en partie corallienne à 1.300 Km de la côte mexicaine. Terre inhabitée n’ayant d’autre ressource que le guano.

Le Litige –

Un armateur du Havre ayant proposé l’exploitation de l’îlot, le lieutenant de vaisseau « Le Coat de Kerveguen prend possession de Clipperton au nom de l’Empire français en 1858.

Puis des américains y recherchent des phosphates quand en décembre 1908 le croiseur français « Catinat » en surveillance dans le Pacifique y rencontre une garnison mexicaine.

« L’affaire de Clipperton » donna lieu à d’interminables échanges de vue.

Rapports, mémoires etc...

Les droits de la France sont officiellement reconnus, mais quel profit tirer de ce pauvre îlot débarrassé maintenant de sa seule richesse ?

Cette même année, dans le journal l’Illustration en date du 14 février, on pouvait lire :

L’île de Clipperton

Notre empire colonial vient de s’augmenter d’un rocher. En 1858, un officier de notre marine militaire prenait possession, au nom de la France, de l’îlot de Clipperton situé dans le Pacifique à environ 1.100 kilomètres de la côte du Mexique, 3.000 de Los Angelès et 3.400 de Panama. Par la suite, nous nous désintéressâmes de cette acquisition territoriale, si bien que les américains s’y installèrent et y hissèrent le pavillon étoilé. D’où des démarches de notre diplomatie à Washington à la suite desquelles le Secrétaire d’Etat des Etats-Unis reconnut nos droits.

Mais à peine ces occupants eurent-ils quitté l’île que les Mexicains les remplacèrent. En 1908, le croiseur *Catalinat*, une vieille « baille » de notre division du Pacifique, trouva le pavillon de cet Etat flottant sur Clipperton gardé par un petit poste de soldats. Aussitôt nouvelles réclamations diplomatiques, mais cette fois sans résultat. Le Mexique se refusa à reconnaître nos droits ; après de longues négociations, les deux parties, ne pouvant s’accorder, convinrent de soumettre leur différend à l’arbitrage du roi d’Italie, S M Victor-Emmanuel III, qui vient de se prononcer en notre faveur.

Clipperton, dont la propriété nous a été ainsi définitivement reconnue, est une île corallienne.

Comme les récifs de cette nature, elle se compose d’un étroit cordon rocheux formé par l’entassement des coraux constructeurs, lequel enveloppe une lagune. Ainsi qu’on peut s’en rendre compte en examinant la carte de l’îlot qui est de dimensions fort modestes. Il posséderait, dit-on, des gisements de guano et de phosphates, et sa lagune offrirait, a-t-on dit, un port de relâche pour hydravions entre la côte ouest de l’Amérique et Tahiti. L’étude de la carte marine laisse très sceptique à cet égard. L’amerrissage sur la nappe en question longue de 2.000 mètres environ paraît fort dangereux en raison de « cailloux » dans la partie centrale ; d’autre part, en cas de tempête, les appareils ne s’y trouveraient pas en sécurité, la mer, d’après les *instructions nautiques*, passant par-dessus le cordon littoral.

Au point de vue du droit international public, la décision qui vient d’être rendue est fort intéressante. Actuellement plusieurs puissances annexent à leurs domaines de vastes territoires arctiques et antarctiques, et ces annexions proclamées par ordonnances ou décrets soulèvent des protestations et des réclamations. La sentence rendue par le roi d’Italie fonde en quelque sorte une jurisprudence dans la question de la propriété de ces terres inoccupées ; elle établit qu’une prise de possession effective suffit pour conférer à un Etat la souveraineté sur un territoire vacant et que la souveraineté ainsi acquise ne se perd pas si la prise de possession n’est pas suivie d’une occupation permanente ou temporaire.



Toujours en 1931, la Revue générale des sciences sous la plume de Gustave Regelsperger traitait également le sujet :

Située dans l’Océan Pacifique à 3.000 Km de Panama et à 1.240 de la côte occidentale du Mexique, l’île de Clipperton n’avait jamais cessé d’être regardée comme appartenant bien à la France qui avait de sérieuses raisons justifiant ses droits de l’occuper, mais un conflit s’était élevé avec le Mexique qui avait eu de son côté des motifs l’intéressant à cet îlot. L’accord a pu heureusement être rétabli d’une façon loyale et solide par une décision du roi d’Italie, Victor Emmanuel III, qui, en sa qualité d’arbitre désigné par les deux états, reconnu, en 1931, la souveraineté de notre pays sur cette île lointaine ; au point de vue administratif, elle est rattachée au gouvernement de la Nouvelle Calédonie.

L’île de Clipperton est une terre assez isolée, située par 10° 13’24’’ lat. N et 111°27’50’’ long. O (1), aux approches de l’Amérique, mais encore bien au large du Mexique. Sorte de récif corallien, cet îlot présente une cinquantaine de mètres d’altitude et sa superficie de 5 kilomètres carrés (2).

Découverte en 1705 par l’un des compagnons du navigateur anglais William Dampier, le capitaine Clipperton (3), qui avait accompli dans une frêle embarcation de 10 tonneaux la traversée du grand océan Pacifique, l’île qui reçut son nom ne fut pas occupée de suite. C’est en 1858, le 17 novembre, qu’une première prise de possession de l’îlot fut réalisée par le lieutenant de vaisseau français Le Coat de Kerveguen, mais des difficultés se produisirent. On vit à un moment arborer dans l’île le drapeau américain, mais il fut vite retiré, aucune prétention sur l’île n’ayant été émise.

Mais ce fut ensuite avec le Mexique qu’un conflit prit naissance. Cet Etat envoya sur l’île un navire qui vint y dresser son pavillon, l’occupation de cette terre lui paraissant nettement résolue. Cette pénétration ne pouvant être admise par la France, elle proposa, en 1907, un recours à un arbitrage.

Ce fut seulement par une convention du 2 mars 1909 que le choix d’un arbitre, porté par le roi d’Italie, fut accepté par le Mexique. Et il s’écoula un temps bien long et incompréhensible jusqu’à ce que la solution ait pu intervenir, mais elle est définitive aujourd’hui.

Si petite que soit cette île, elle présente néanmoins une grande importance à un point de vue, c’est qu’elle se trouve être un lien précieux, entre le canal de Panama et l’Asie, en passant par les îles Hawaiï.

Aujourd’hui que le canal de Panama est ouvert, l’île de Clipperton offre, du côté occidental, le même intérêt que l’île Saint Thomas dans la mer des Antilles.

L’île à longtemps apparu que comme un simple rocher, émergeant de la mer, en atteignant le plus souvent de 12 à 13 mètres seulement (4), mais ce rocher, comme on le constata, faisait partie de deux îles basses (5), et se trouvait dans sa zone méridionale. Cet ensemble insulaire a la forme d’un quadrilatère dont les angles auraient été arrondis ; son pourtour est d’un peu plus de 8 milles. A l’intérieur, est un lagon de 6 milles environ de circonférence dont les contours sont à peu près parallèles à ceux de l’île. Au centre de ce lagon est une cavité profonde où l’eau apparaît bleue. Le lagon communique avec la mer par deux passes larges de 120 à 130 mètres (6), et qui se trouvent l’une au nord-est, l’autre au sud-est.

Sur les bords du lagon, on peut élever des constructions qui abriteront contre les vents du large les eaux du bassin intérieur, ce qui en fera un excellent port de protection.

Comme mise en valeur de cette île lointaine, on peut tenir compte, en dehors des intérêts d’accès au canal de Panama, de certaines ressources naturelles qu’elle offre, mais qui sont peu variées. L’île est à peu près dépourvue de végétation, quoiqu’il y pousse quelques cocotiers, et aucun arbre n’y croit. La vie animale n’a pas pu davantage s’y développer. Cependant le sol sert de refuge à un grand nombre d’oiseaux de mer qui se groupent surtout sur des terrains recouverts d’une espèce de gazon (7).

Parmi les ressources de l’île on peut surtout tenir compte du corail qui forme toute une ceinture autour, et à travers laquelle s’ouvrent les deux passes par où l’on pénètre dans cette terre (6). C’est surtout le corail qui paraît avoir créé le sol de l’île. Cette ceinture de corail s’élève uniformément de 3 à 4 mètres au dessus du niveau de la mer ; sa largeur est d’environ 100 mètres (8). Sur le pourtour s’élève, du côté du sud-est un rocher de corail émergeant du lagon et formant une sorte de terrasse large de 200 mètres, comme un château en ruine, dominant de



80 mètres le niveau de la mer (4). La mise à profit de ces formations coralliennes si considérable dans l'île pourrait certainement amener à fournir d'importants avantages, de même aussi que l'exploitation de phosphates.

L'île de Clipperton offre aussi une autre ressource, c'est qu'elle est riche en guano, comme beaucoup d'autres îles du Pacifique, voisines du continent américain. C'est une matière de formation parfois très ancienne, résultant de l'accumulation d'excréments et de cadavre d'animaux marins, et qu'on emploie comme engrais. Ces gisements, connus depuis longtemps, ont précisément amené la France à occuper l'île, car c'est sur l'instigation d'un armateur havrais, M. Lockart, qui voulait se faire concéder l'exploitation du guano, que le lieutenant de Vaisseau Le Coat de Kerveguen prit possession de l'île en 1858. Quoique ses entreprises n'aient pas réussies, elles méritaient d'être essayées à nouveau par d'autres.

Déjà une compagnie américaine avait voulu tenter à son tour une pareille exploitation, mais la France, par son occupation, vint arrêter cette entreprise. Aujourd'hui que l'île est solidement française, il faut reprendre tous efforts pour la mise en valeur sérieuse de ces ressources.

Précisions :

- (1) : 10° 17' 31" et 109° 12' 26" O.
- (2) : Le rocher a une hauteur de 29 mètres et la superficie est de 9 Km² dont 1,7 de terres émergées.
- (3) : Si l'histoire est authentique, rien ne prouve que l'île était bien cette île, il s'agirait plutôt de Juan Fernandez, ce qui est certain c'est qu'elle a été découverte le 3 avril 1711 par le Havrais Michel Dubocage, qui l'a baptisé « île de la Passion » ce jour étant le vendredi saint.
- (4) : la couronne corallienne s'élève de 2 à 3 mètres au dessus du niveau de la mer, et le rocher à 29 mètres.
- (5) : Il n'y a qu'une seule île qui a la forme d'un anneau.
- (6) : Les deux passes se sont obstruées vers 1850, il n'y a plus aucune communication avec l'océan.
- (7) : La végétation se compose de 11 herbacés, dont la plus importante est la liane ipoméa.

- (8) : La largeur de la couronne corallienne varie entre 35 et 400 mètres (au nord où se trouve la piste d'atterrissage construite en 1944 par les américains).

La tribune de nos adhérents et sympathisants.

Cette rubrique est destinée à tous nos membres et sympathisants : Nous souhaiterions connaître vos ressentis et vos attentes sur Clipperton et les publier dans votre lettre d'information.

Pouvez-vous répondre à ces questions et si vous le souhaitez rédiger ensuite un texte à votre convenance.

1/ A quelle occasion avez-vous découvert Clipperton ?

2/ Y avez vous séjourné? à quelle occasion et à quelles dates ?

3/ Quels souvenirs gardez vous de ce séjour ?

4/ Quels sont vos centres d'intérêts sur Clipperton ?

5/ Texte à votre convenance.

Dernières nouvelles de Clipperton

Vidéo trouvée sur Internet :

http://www.youtube.com/watch?v=JNxi_tRGQKg

expédition JL.Etienne en 6 séquences :

http://www.dailymotion.com/video/x5i1f6_les-mysteres-de-clipperton-1-6_news

L'auteur de cet article porte un jugement sans prendre en compte les intérêts géopolitiques, géoéconomiques et géostratégiques de Clipperton.

http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2011/10/25/2621780_la-france-doit-elle-ceder-clipperton.html



L’expédition du voilier Tara, avec escale à Clipperton :

http://oceans.taraexpeditions.org/fr/14-bonnes-raisons-d-aller-a-clipperton.php?id_page=869

Brèves

➤ Il existe à l’Assemblée Nationale un groupe d’études « Iles d’Amérique du nord et Clipperton », qui comprends 23 membres, un des Vice-président est monsieur Philippe Folliot avec qui nous avons déjà pris contact.

➤ Lionel Befre, nouveau Haut-commissaire de la république (Préfet) en Polynésie française a pris ses fonctions le 16 septembre, remplaçant ainsi Jean-Pierre Laflaquière avait pris ses fonctions un an auparavant. On peut rappeler que c’est le Haut-commissaire qui est administrateur délégué de Clipperton.



Cérémonie de prise de fonction du Haut-commissaire Lionel Befre devant le Haut-commissariat et la Présidence de la Polynésie française. Étaient présents à ses côtés, l’amiral COMSUP Anne Cullerre, à gauche de la photo, Richard Tuheiava, sénateur de la Polynésie française, Bruno Marty, ministre de l’Équipement, représentant le président Gaston Flosse, Jean-Christophe Bouissou, vice-président à l’assemblée, Michel Buillard, maire de Papeete, et Jean Tama, président du CESC. (Crédit photo : *Présidence* publication *Tahiti News*)

Le mot du Secrétaire.

N’oubliez pas, en cas de changement d’adresse postale ou Internet de nous communiquer vos nouvelles coordonnées :

secretaire@cpom.fr

Le mot du Trésorier.

L’année 2013 va bientôt se terminer, en fin d’année, pensez à renouveler votre cotisation. C’est grâce à votre cotisation que nous avons le site internet, et que le club peut vivre.

Annonces

- Cette *Lettre d’information* est la vôtre, ces pages vous sont ouvertes, envoyez-nous vos réactions, avis, récits, témoignages, impressions, images, sur : servcom@cpom.fr
- Pour notre site <http://clipperton.cpom.fr> nous sommes toujours à la recherche de documents écrits et photographiques, vous pouvez nous les faire parvenir soit à l’adresse Internet : servcom@cpom.fr soit à l’adresse postale : Alain Duchauchoy, 21 rue de la République 76420 Bihorel.
- Et pour tous renseignements sur l’atoll, www.clipperton.fr

Clippertonement vôtre !

Papeete et Bihorel, le 30 septembre 2013.

Christian Jost

Alain Duchauchoy

Président

Vice-Président
Chargé de communication